

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES



OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

C/M(99)12/ANN 12

UNCLASSIFIED / NON CLASSIFIE

CONSEIL AU NIVEAU DES MINISTRES

26-27 MAI 1999

POINT 3

***CROISSANCE, EMPLOI ET COHESION SOCIALE –
PRIORITES POUR LES GOUVERNEMENTS DES PAYS DE L'OCDE***

SUISSE

Déclaration

M. Pascal COUCHEPIN

Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'économie

⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕

COUNCIL AT MINISTERIAL LEVEL

26-27 MAY 1999

ITEM 3

***GROWTH, EMPLOYMENT AND SOCIAL COHESION –
POLICY PRIORITIES FOR OECD GOVERNMENTS***

SWITZERLAND

Statement

M. Pascal COUCHEPIN

Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'économie

OCDE/C/MIN: Conférence ministérielle des 26 et 27 mai 1999

Point 3 de l'ordre du jour: Croissance, emploi et cohésion sociale

J'aimerais remercier l'OCDE pour l'étude sur l'emploi et le chômage conclue voici cinq ans déjà. En effet, le travail effectué alors a fourni les bases qui ont permis à la Suisse d'engager la réforme de son marché du travail. Car, plus qu'un simple état de choses, cette réforme constitue à nos yeux un processus permanent qui doit permettre au marché du travail de renforcer sa fonction d'allocations des ressources à un moindre coût et dans des conditions sociales acceptables.

La question de l'emploi est une des priorités majeures de la politique économique suisse depuis plusieurs années déjà, l'équilibre de l'évolution conjoncturelle et la lutte contre le chômage et le renchérissement constituent du reste une obligation constitutionnelle de la Confédération. En effet, en Suisse, petit pays pluriculturel, l'emploi est par essence le ciment de la cohésion sociale, d'où son importance primordiale pour nous.

Stratégie sur l'emploi

1. Elaborer des politiques macroéconomiques et structurelles favorisant la croissance.

La politique de croissance fut instaurée par un programme de revitalisation de l'économie où divers instruments furent soit instaurés soit modifiés. Il s'agit par exemple de la loi sur les marchés publics, de la loi sur les cartels ou de

déréglementation dans les domaines des télécommunications et de l'électricité. De même, nous sommes d'avis qu'il ne saurait y avoir de croissance durable sans des finances publiques saines. Aussi, avons-nous entrepris de lutter contre les déficits publics persistants en adoptant un plan visant à équilibrer à terme les finances fédérales.

2. Améliorer la diffusion du savoir-faire technologique

Création des Hautes Ecoles Spécialisées (HES) avec la tâche du transfert technologique entre la science et l'économie.

3. Accroître la flexibilité du temps de travail

Divers instruments destinés à flexibiliser le marché du travail sont en cours, comme la révision de la loi sur le travail ou les négociations bilatérales qui viennent de s'achever avec l'Union européenne (entre autres en matière de libre circulation des personnes) et qui sont actuellement en discussion au niveau parlementaire en Suisse.

Si nous voulons assurer la cohésion sociale qui a fait la force de la Suisse ces dernières décennies, il nous est aussi apparu indispensable de donner le maximum de chances à toutes les personnes résidant sur notre territoire. C'est ainsi que, par exemple, les changements effectués dans le cadre de la loi sur le travail nous ont permis non seulement d'améliorer la flexibilité du marché du travail, mais aussi d'accorder une meilleure protection des travailleurs sur le lieu de travail.

4. Créer un climat favorable à l'entreprise

Allégements administratifs pour les PME.

Favoriser la mise à disposition du capital risque.

Accords bilatéraux avec l'Union Européenne.

5. Mettre l'accent sur les politiques actives du marché de travail

Sur le plan de la politique du marché du travail, nous estimons important d'améliorer les chances des demandeurs d'emploi face sur le marché du travail. Ainsi, une réforme du Service public de l'emploi a été entreprise et a permis d'individualiser et de professionnaliser le traitement du chômage (création des Offices régionaux de placement).

La loi fédérale sur l'assurance-chômage a été modifiée de façon à donner un poids prépondérant à la politique active du marché du travail. De cette manière, nous essayons d'améliorer à la fois les compétences et les qualifications des personnes à la recherche d'un emploi. Cette politique est actuellement en cours d'évaluation.

En essayant ainsi de remettre au plus vite et dans les meilleures conditions possibles les personnes sans-emploi dans le monde du travail, nous sommes d'avis que la cohésion sociale n'en sera que plus renforcée au sein de notre pays.

6. Améliorer les compétences et les qualifications de la main-d'oeuvre

Une partie de notre politique a également été consacrée à la lutte contre le chômage des jeunes même si celui-ci ne constitue pas, toutes choses égales par ailleurs, un problème vraiment crucial en Suisse. Cependant, nous pensons que la lutte contre le

chômage des jeunes ne saurait trouver de solution dans la seule politique active du marché du travail mais aussi dans une synergie avec les politiques d'éducation et de formation professionnelle.

D'un point de vue plus général, il nous apparaît comme essentiel que les politiques sociales soient orientées non seulement vers la couverture du risque social proprement dit, mais qu'elles soient aussi tournées vers le marché du travail afin de faciliter la réinsertion de leurs bénéficiaires.

Résultats

Grâce aux mesures structurelles, à la politique en faveur du marché du travail mais aussi à l'évolution favorable de la conjoncture, nous avons vu notre taux de chômage sensiblement diminuer de 5,7 à 2,9 % en un peu plus de deux ans. Ces résultats nous incitent à poursuivre nos efforts et approfondir la mise en oeuvre des mesures entreprises qui s'inspirent entre autres des recommandations de l'OCDE.